



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

**France relance : en Seine-et-Marne,
l'État finance les opérations d'investissement
portées par les communes et leurs groupements
pour un montant de 8 millions d'euros**



Bureau Communication Interministérielle
Cabinet du préfet
12, rue des Saints Pères - 77015 Melun Cédex

Le plan de relance bénéficie aux collectivités locales seine-et-marnaises

Dans le cadre du plan de relance, 13 premiers projets d'investissement portés par des collectivités seine-et-marnaises ont été retenus et vont bénéficier en cette fin d'année 2020 d'un financement de plus de 8 millions d'euros, grâce à un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces projets ont trait à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine, conformément aux priorités du plan de relance. Ils ont été sélectionnés par la préfecture de la région Ile-de-France, notamment en fonction de la capacité des collectivités bénéficiaires à engager rapidement les travaux pour un effet le plus immédiat possible sur l'activité économique du département.

Cette enveloppe va permettre de financer des projets d'envergure portés par les grandes agglomérations du département comme par exemple la construction d'un nouveau gymnase, axée sur les économies d'énergie, à Chelles, dans le quartier de la Noue Brossard, la réhabilitation du stade équestre du Grand Parquet à Fontainebleau ou encore la restauration des remparts de Provins.

Mais elle va également bénéficier à de petites collectivités : parmi les 13 projets retenus, 6 concernent des communes de moins de 5000 habitants. La petite commune (1450 hab.) de La Chapelle Gauthier va ainsi bénéficier d'une importante subvention d'1,7 millions d'euros pour la rénovation son château.

Cette première vague de collectivités lauréates en appelle d'autres. Le soutien de l'État aux collectivités locales va se prolonger en 2021 au travers du plan de relance, avec dès le début de l'année prochaine une nouvelle dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local, pour laquelle les dossiers déjà déposés et qui n'ont pas été retenus seront étudiés en priorité. Les collectivités locales du département bénéficieront également d'un autre dispositif du plan de relance dédié spécifiquement à la rénovation thermique de leurs bâtiments publics. L'appel à projet sera lancé très prochainement.

Zoom sur le projet de rénovation du château de La Chapelle Gauthier

Le château de La Chapelle Gauthier, classé monument historique, abrite actuellement la mairie et les services municipaux ainsi que la bibliothèque municipale et un foyer rural.

Extrêmement dégradé, il avait fait l'objet en 2018 de travaux d'urgence. Mais une petite commune comme La Chapelle Gauthier n'a pas les moyens de prendre en charge une rénovation d'ampleur. C'est pourquoi, dans le cadre du plan de relance, l'État a décidé de prendre en charge 70 % du montant de l'opération, qui relève à la fois de l'entretien du patrimoine seine-et-marnais et de l'amélioration des services publics en milieu rural.

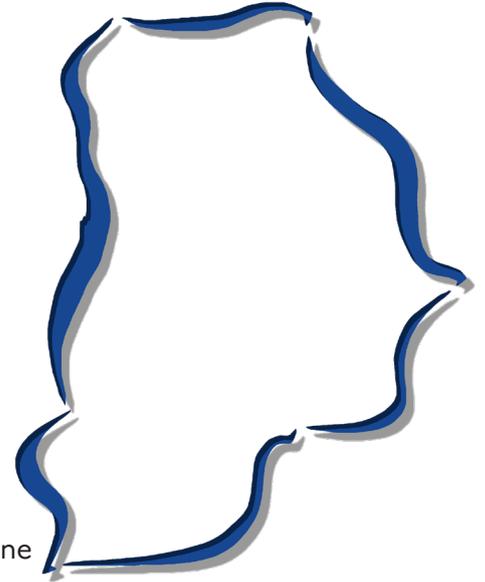
Le projet porté par le maire de la commune prévoit que les bâtiments rénovés accueilleront de nouveaux équipements dont une salle de mariage, une salle de conférence et un restaurant.

Les travaux débuteront en janvier 2021 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.



Les 13 premiers projets lauréats

- Chelles – construction d'un nouveau gymnase dans le quartier de la Noue Brossard, orienté vers les économies d'énergie
- Chelles – requalification de l'avenue des sciences
- Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau – réhabilitation du stade équestre du Grand parquet
- Crécy-la-Chapelle – restauration du lavoir de Montbarbin
- Echouboulains - aménagement du parvis de l'église.
- Fontainebleau - requalification du mur Ferrare
- Fontainebleau – installation de bornes de recharge électrique
- La Chapelle Gauthier – rénovation du château
- Le Plessis-Feu-Aussoux – rénovation de l'église
- Meaux – réfection de la toiture de l'église du temple
- Provins – restauration des remparts de la ville haute
- Réau – aménagement d'un parc de stationnement et d'une liaison piétonne
- Remauville – travaux de mise aux normes, d'accessibilité et d'isolation thermique de la salle des associations



Le soutien de l'Etat aux collectivités locales seine-et-marnaises : bilan des campagnes DSIL et DETR 2020

En 2020, ce sont plus de 31,5 millions d'euros qui auront été alloués par l'État aux communes et aux établissements de coopération intercommunale du département, pour financer leurs projets d'investissements, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pour mémoire, la DETR est une subvention de l'État gérée au niveau départemental, destinée aux communes et aux établissements publics de coopération communale situés en-deçà d'un certain seuil de population et de ressources. Elle finance des opérations qui s'inscrivent dans un cadre défini localement par les commissions d'élus instituées dans chaque département. En 2020, 245 dossiers ont été soutenus en Seine-et-Marne au travers de cet outil, pour un montant global de 12 755 846 €. Les collectivités de moins de 5000 habitants représentent 80 % des bénéficiaires et 60 % du montant attribué.

La DSIL, quant à elle, est gérée au niveau régional. Elle finance des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques définies dans la loi, de façon à faire progresser les politiques publiques prioritaires du gouvernement en faveur de la cohésion des territoires.

En 2020, le Gouvernement a doté la DSIL d'1 milliard d'euros supplémentaires dans le cadre du plan de relance, pour accompagner un effort rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements. En Seine-et-Marne, le montant de la DSIL alloué en 2020 s'élève au total à 18 814 608 millions €, pour 69 projets financés.

Rappelons qu'au total en 2020, à l'échelle nationale, ce sont 3 milliards d'euros qui auront été ouverts au sein de la loi de finances pour 2020 en soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements.

Réalisation
Bureau Communication Interministérielle

Suivez l'actualité des services de l'Etat en Seine-et-Marne



@Prefet77



@prefet77

www.seine-et-marne.gouv.fr